

N°/Réf.....ONSSA/DCPA

Rabat, le.....12 JUIN 2020

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL
DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
A
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
(liste des destinataires)

Objet : Obligation de l'indication du numéro d'agrément/autorisation sur l'étiquetage des produits alimentaires préemballés.

J'ai l'honneur de vous informer que les rapports du contrôle réalisé par les inspecteurs de cet Office font ressortir que l'étiquetage de certains produits alimentaires mis sur le marché par des entreprises agréées sur le plan sanitaire par l'ONSSA comprend certaines anomalies notamment l'absence des mentions obligatoires telles que le numéro d'agrément/autorisation délivré par cet Office.

A cet effet, il convient de rappeler que l'étiquetage et la présentation des produits alimentaires sont régis par les dispositions du décret n° 2-12-389 du 22 avril 2013 stipulant l'obligation de l'indication du numéro d'agrément/agrément sur l'étiquetage des produits alimentaires préemballés.

Aussi, les opérateurs du secteur alimentaires ne doivent mettre sur le marché que les produits dont l'étiquetage est conforme.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir inviter tous les membres de votre Fédération à indiquer sur l'étiquetage de leurs produits le numéro de l'agrément ou de l'autorisation sanitaire délivré par l'ONSSA et ce conformément aux modèles suivants :

Type d'établissement	Présentation du numéro d'agrément/autorisation sur l'étiquetage
Etablissements soumis à agrément (exemple : établissement agréé pour l'activité de préparation des produits laitiers)	<i>Agrément sanitaire MA LPL 13.1.18</i>
Etablissements soumis à autorisation (exemple : établissement autorisé pour l'activité de préparation des produits végétaux frais)	<i>Autorisation sanitaire MA FLF 163.25.19</i>

L'indication du numéro d'agrément/autorisation doit être précisée sur le champ visuel principal de l'étiquetage du produit afin d'informer le consommateur que ledit produit est issu d'un établissement agréé/autorisé sur le plan sanitaire par l'ONSSA.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Liste des destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIAITION MAROCAINE DES EXPORTAEURS (ASMEX)
Fax : 0522949473/0522947232

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION DES INDUSTRIES DE LA CONSERVE DES PRODUITS AGRICOLES (FICOPAM)
Fax : 05-22-35-17-40

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIONALE DE L'AGRO ALIMENTAIRE (FENAGRI)
Fax : 05-22-99-63-58

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE MARCAINE DE PRODUCTION ET DEXPORTTAION DES FRUITS ET LEGUMES(FIFEL)
Fax : 05 28 22 82 34

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIOANLE INTERPROFESSIONNELLE DU RIZ (FNIR)
Fax : 05377364915

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE MAROACAINNE DU SUCRE (FIMASUCRE)
Fax : 0537683152

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIOINALE DE LA MINOTERIE(FNM)
Fax : 0522306551

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE L'OLIVE (INTERPROLIVE)
Fax : 0537582897

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DES ACTIVITES CEREALIERES (FIAC)
Fax : 0522306551

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DES OLEAGINAUX (FOLEA)
Fax : 0522357754

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DES AGRUMLES MAROC-
CITRUS**
Fax : 0522364041

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DES DATTES (FIMADATTES)**
Fax : 0535577086

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
INTERPROFESSIONNELLE DE LA FILIERE DE L'ARGANE
(FIARGANE)**
Ahmed.atbir@gmail.com

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE
RAIOSN AU MAROC (ASPRAM)**
Fax : 0535517396

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIONALE DES
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET DE VALORISATION DES
PRODUITS DE LA PECHE (FENIP)**
Rue El Yarmouk n°7 Quartier Longchamps- Casablanca -
Tel : +212 05 22 36 50 42/ 51 06/ 57 43
Fax : +212 05 22 40 29 37/ 36 61 54
fenip@casanet.net.ma

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'UNION NATIONALE DES INDUSTRIES
DE LA CONSERVE DE POISSON (UNICOP)**
7, rue El yarmouk, quartier Longchamps,- Casablanca -
Tel: +212 05 22 36 50 42/ 51 06/ 57 43/94 37 49/95 15 49
Fax: +212 05 22 40 29 37/ 36 61 54/ 94 37 49
E mail: funicop@casanet.net.ma

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION MAROCAINE DE LA
SÉMI-CONSERVE DE POISSON (AMASCOPE)**
15, Avenue prince Moulaye abdellah Im. A 1er étage. BP 186, -Agadir-
Tel: +212 05 28 82 36 09
Fax: +212 05 28 84 60 19

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION MAROCAINE DE
L'AQUACULTURE (AMA)**
6 rue de la fraternité 20100 - Casablanca -
Tel: +212 05 22 95 03 11/12/13
Fax: +212 05 22 95 03 14

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
AQUACULTEURS DU MAROC (UNAM)**
40, Angle Aboubakr El Ouahrani, la Villette, Hay Mohamadi - Casablanca -
Tel: +212 05 22 61 92 76
Fax: +212 05 22 62 09 15

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
FABRICANTS DE FARINE ET HUILE DE POISSON (ANAFAP)**
Avenue Mohamed El Yazidi n° 7 BP 131 -EL MARSA, -Laâyoune-
Tel: +212 05 28 99 85 02/03
Fax: +212 05 28 99 85 04